Dans la partie instrumentale, nous devons aussi une mention spéciale aux excellents solistes bien connus ici, MM. Soenen, L. Goguenheim et L. Delbarre.

M. Charles Daulée, un très agréable baryton à la voix chaude et bien timbrée, nous a dit avec beaucoup de goût un air de la *Jolie fille de Perth*, de Bizet et l'air de *Galathée* de Massé, ainsi que la réplique dans le duo d'*Hamlet*. Le public a rappelé cet artiste, et c'était justice.

Tout ce que nous pourrions dire n'ajoutera rien à la réputation depuis longtemps établie de Mme Dyna Beumer. Mais c'est une réelle bonne fortune que de pouvoir entendre cette artiste d'un talent exceptionnel. L'air de la *Perle du Brésil* et *les Echos* d'Eeckert lui ont valu une véritable ovation de la part des auditeurs sous le charme de cette voix splendide que fait valoir encore une méthode accomplie.

M. Langlois, un chanteur de genre, donnait la note gaie : les applaudissements qu'il a recueillis lui ont prouvé qu'il avait pleinement réussi.

Le piano était tenu par notre sympathique artiste M. Frédéric Dubois : il était fâcheux que l'instrument ne répondît pas mieux au talent de l'instrumentiste, simple remarque en passant : à notre vaste salle il faut un piano plus puissant.

En somme, concert très réussi dont il y a lieu de féliciter les organisateurs.

— Nous sommes heureux d'apprendre que notre excellente société des orphéonistes *Crick-Sicks* donnera, le lundi 1er juin, un grand concert avec le concours de Mlle Jacob et M. Dulin, de l'Opéra-Comique, M. Elie Leserre du Châtelet et d'autres artistes de grand talent. C'est dire que la fête sera attrayante.

— *Les Enfants de Tourcoing.* — C'est le 31 courant qu'aura lieu la grande fête de gymnastique organisée par cette société. Disons aujourd'hui que les cachets et les billets de tombola se placent avec entrain et tout fait espérer une pleine réussite de cette fête.

Le « Choral Eiffel », sous la direction de M. Augustin Bernard, offrira aujourd'hui dimanche au local des fêtes, café de la Tour Eiffel, Boulevard d'Halluin, à ses membres honoraires, une soirée musicale, à l'occasion de l'inauguration de la nouvelle salle des fêtes, dont voici le programme :

1. Chœur, « Choral Eiffel » ; 2. Romance pour ténor, F. Despretz ; 3. Fautaisie variée pour clarinette, C. Vandeudriesche ; 4. Romance, G. D. ; 5. Air varié pour piston, A. Nolf ; 6. Romance pour basse, A. Loduwyck ; 7. Fantaisie pour zingo-flûte, Demartelaire ; 8. Chansonnette, C. Bauduin ; 9. Romance pour ténor, P. Osterlyncke ; 10. Duo pour ténor et baryton, F. Despretz et G. D. Le piano tenu par M. A. Bernard, directeur. On commencera à 6 heures 1/2.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du 23 mai 1891

Présidence de M. Parenty, vice-président

Une série de vols à Roubaix. — Dans le courant du mois de février, on avait remarqué que plusieurs tuyaux de pompes à bière et à eau installés dans des estaminets vides avaient été coupés : comme les bâtiments étaient inhabités, il avait été assez facile de s'y introduire. Il avait en même temps disparu des lampes, des mesures en étain, des robinets. Ces cabarets vacants étaient la propriété des brasseurs M. Quint et M. Delcour.

On fit des recherches qui restèrent d'abord sans résultat ; bientôt on apprit que du plomb avait été vendu à une marchande fripière de la rue des Fossés qui amena l'arrestation de quatre jeunes gens de vingt-trois à vingt-cinq ans ; Emile Wyleng, J.-B. Rivière, A. Malfait et Louis X....

L'instruction dura plus de trois mois puisque, arrêtés le 20 février, ils ne comparaissent qu'aujourd'hui devant le tribunal. Wyling déclare être seul l'auteur des vols de lampes et mesures ; il n'aurait point, d'après lui, de complices, seulement, comme les quantités volées sont fort importantes et les objets soustraits nombreux, il n'est pas admissible qu'il n'ait pas été aidé par des camarades dans son opération.

Quant à Malfait et X..... ils reconnaissent avoir vendu divers objets, mais ils prétendent qu'ils ignoraient la provenance de ce qui leur avait été remis par Wyleng.

Sans avoir de très mauvais antécédents, les inculpés, comme ils l'avouent eux-mêmes, se livrent ordinairement à la fraude : ils tâchent de se rejeter les uns sur les autres la responsabilité des vols qui ont été probablement accomplis d'un commun accord.

Ils sont condamnés Emile Wyleng à dix-huit mois, Malfait à treize mois, J.-B. Rivière encourt une peine de dix mois et X..... se retire avec quatre mois.

Un délit de chasse. — Le garde d'Halluin a surpris deux individus sur la frontière belge au moment où l'un rabattait le gibier et l'autre le recevait à coups de fusil. Un seul, Demeurisse, put être arrêté : il passe pour être un braconnier coutumier du fait, en toute saison. Il est coudamné, à raison de cette particularité à un mois de prison.

Vol de jambon. — Une fille du nom de Léonie Duchatel était allée chez Mme Tersin, bouchère à la Croix-Rouge, pour y acheter quelques sous de *gras*. Elle profita d'un moment où Mme Tersin était retournée pour faire disparaître subrepticement dans son tablier un morceau de jambon et un quartier de bœuf ; seulement, elle ne le fit pas assez vite pour que son mouvement ne fût point aperçu.

Elle fut reconnue pour avoir volé divers objets dans le magasin de M. Narthe.

Prise en flagrant délit, cette jeune fille qui n'est âgée que de dix-sept ans, comparaît devant le tribunal et est coudamnée à trois mois d'emprisonnement.

Autres vols. — Une femme appelée Rosine Duval, travaillant chez M. Scheroux, marchand ambulant à Roubaix, a emporté une paire de draps de lit ; ce qui lui vaut un mois de prison.

— La même peine est infligée par défaut, à Léonie Colpaert pour vol d'une paire de bottines au préjudice de Mme Leclercq, à Roubaix.

Un pick-pocket. — Le 13 avril dernier, Mme Vanderplanck se promenait dans la foire de Roubaix, quand elle sentit tout à coup une main se glisser dans sa poche ; elle se retourna et vit un individu ayant en main son portemonnaie qui contenait cinq francs.

Amené devant le commissaire de police, notre homme déclara s'appeler Frédéric Caes : il ne pouvait nier. Seulement, comme il était à peine connu à Roubaix et qu'il n'avait guère de domicile fixe, il fallut quelque temps pour obtenir sur son compte des renseignements qui une fois parvenus, n'étaient guère favorables, puisque les diverses coudamnations encourues le mettent sous le coup de la relégation.

Le tribunal lui inflige deux ans de prison, ce qui entraîne pour lui la peine de relégation, eu égard aux coudamnations antérieures.

Outrages aux agents. — Dans un bal de la rue de la Guinguette à Roubaix, un jeune homme de 18 ans, appelé Gustave Brilleman, faisait beaucoup de tumulte. L'agent Leclercq requis, fut, par Brilleman, fort malaccueilli ; comme on voulait le conduire au poste, Brilleman opposa une vive résistance et exerça des violences envers l'agent : ce qui lui vaut deux mois et vingt-un francs d'amende.

Usmar Vantswenleke, de Tourcoing, a préféré contre l'agent Engelaere des outrages et injures : il cueille de chef quinze jours et une amende de vingt-un francs.

Des marchands de charbons violents — Au Mont-Saint-Liévin à Wattrelos, M. Duquesuoy était occupé à décharger du charbon quand il fut accosté assez vivement par les deux frères Allait, également marchands de charbons, qui usèrent à son égard de voies de fait graves. L'aîné des deux frères qui, suivant les déclarations des témoins, paraît avoir joué le principal rôle dans l'affaire, ne comparaît pas ; il est coudamné à un mois et l'autre, qui a répondu à l'appel de son nom, cueille huit jours.

Pour un vol dont est inculpé un sieur Lejeune au préjudice de Mme Nicaise, de Roubaix, jugement à une audience ultérieure.

Dans les deux audiences de vacations de cette semaine, il a comparu devant le Tribunal correctionnel six jeunes gens âgés de moins de vingt-un ans.

Me Conforme.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

M. Pollet, adjoint au maire de Wattrelos, nous demande l'insertion de la lettre suivante :

« Wattrelos, 23 mai 1891.

» Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*.

» Je lis, ce matin, dans le *Journal de Roubaix*, une lettre de M. Pierre Dhalluin, me visant au sujet d'une discussion survenue au Conseil Municipal de jeudi dernier et relative à l'ouverture de la nouvelle route du Labourein à la Vieille-Place.

» J'y suis accusé d'avoir insinué que si les travaux souffrent en ce moment un retard, la faute en incombait à M. Dhalluin. Sans vouloir me défendre, attendu que je n'ai rien à me reprocher, je tiens à vous faire connaître qu'il n'est jamais entré dans mon esprit d'émettre une insinuation de cette nature. J'ai fait, au contraire, observer que, me trouvant sur les lieux avec MM. Dhalluin et Collaert, agent-voyer, il avait été convenu entre nous trois qu'il y avait lieu d'adresser une demande à M. le Maire, tendant à obtenir une légère modification au plan existant, par suite de l'effet disgracieux produit par le non-alignement de certaines constructions ; cette demande a été rejetée par le Conseil municipal.

» Il s'en suit donc que loin d'accuser M. Dhalluin je n'ai voulu, en somme, qu'exposer un fait auquel j'avais pris moi-même une large part.

» Veuillez agréer, etc.

» Henri Pollet. »

CONSEIL MUNICIPAL DE MOUVEAUX

Séance du 21 mai 1891

La séance indiquée pour 6 heures ne commence pourtant que vers 7. Ce n'est pas encore l'exactitude militaire qu'avait espéré M. le Maire, qui lui était à son poste à l'heure dite.

Etaient présents : MM. Jean-Baptiste Lepers et Jean-Baptiste Lecourt, adjoints ; Louis Picavet, Louis Pollet, Jean-Baptiste Poissonnier, Victor Vincent, Jean-Baptiste Lehoucq, Louis Carlier, Agathon Mortagne, Henri Steindre, Louis Lepers, Cornille Louis, Théodore Masure.

Absents : MM. Désiré Six, Henri Bataille, Henri Delmasure, Louis Decottignies, Jean-Baptiste Millecamps, Louis Hellin, Charles Pollet.

Chemins vicinaux

Le budget des chemins vicinaux se balance en recettes et en dépenses par 5,800 fr.

Le Maire. — Il y a lieu de faire remarquer que les prestations en nature sont supprimées.

M. Vincent. — C'est une bonne affaire.

Sur la demande d'un conseiller que certains travaux pourraient être faits par les cultivateurs de la commune, quand le travail des champs le permet, M. le Maire répond qu'on s'adressera toujours de préférence aux personnes de l'endroit quand l'importance des travaux ne dépassera pas 300 fr. Au-dessus de ce chiffre il est de règle de procéder par adjudication.

Entretien des propriétés communales

La somme prévue s'élève à 1499 fr. 70.

M. Carlier. — Je renouvelle l'observation que j'ai déjà faite l'année dernière : pourquoi ne fait-on pas contrôler par la commission des travaux les mémoires relatifs à l'entretien des propriétés communales ? On ne doit pas voir là une mesure vexatoire. N'est-il pas équitable que nous procédions pour la commune comme nous le faisons lorsqu'il s'agit de nos intérêts privés ?

Le Maire. — Je ne demande pas mieux. Je ne sais si la somme de 1500 fr. pourra suffire, car il y aura quelques dépenses nouvelles. Ainsi les Chambres des instituteurs adjoints sont tout simplement blanches à la chaux, et pendant les dernières vacances on n'a pu y rien faire, attendu que les occupants étaient tous partis avec leurs clefs. Au lieu du blanchiment on demande de la tapisserie. Ce serait peut être une dépense de 150 fr. mais ce serait pour un certain temps.

M. Vincent. — Ce serait plutôt une économie.

M. Vincent. — Sans assister doute il ne faudrait pas recommencer chaque année.

Budget primitif pour 1892

M. Millescamps, secrétaire, énumère les articles des recettes.

Concessions de terrains au cimetière 400 fr.

M. Lepers. — A propos du cimetière j'ai été voir s'il était possible de le niveler soit par un labour, soit à l'extirpateur : le travail ne peut être fait qu'à la bêche. Ce n'est que trous et fossés.

Un conseiller : Il y a cinq *cents* de terre à bêcher, c'est une dépense de 500 fr.

M. Carlier. — Comment l'architecte M. Croin n'a-t-il pas prévu tout cela dans le cahier des charges ? Le cimetière aurait dû nous être remis tout préparé. Quand le monument a vu de toucher ses émoluments, soyez certain que l'architecte ne laissera pas passer la date et n'oubliera rien.

Le Maire. — Le cahier des charges ne parle que de la haie de clôture, des plantations et des chemins.

M. Carlier. — Les soumissionnaires ont-ils tous exécuté leurs travaux ?

Le Maire. — Oui, mais les réceptions ne sont pas faites.

M. Carlier. — Il faut attendre l'architecte.

M. Lepers. — Il faut que la Commission spéciale s'assure que toutes les clauses du cahier des charges ont été respectées.

M. Carlier. — Si tout le monde est satisfait, tant mieux, quant à moi je tiens à dégager complétement ma responsabilité.

Le budget primitif de 1892 s'élève en recettes à 18,584 francs.

Dans les dépenses nous remarquons d'abord la subvention de 7,500 fr. au bureau de bienfaisance, puis le traitement du vicaire, 900 fr.

M. Vincent. — Je crois n'avoir pas été bien compris à la dernière séance quand j'ai parlé du rétablissement du crédit de 200 fr. pour le vicaire et le correspondant du *Journal de Roubaix*, n'a pas non plus rendu exactement ma pensée. Je ne me suis pas borné à dire que j'avais appris avec satisfaction que le vicaire figurait de nouveau au budget, mais que c'était grâce à mes *instances* que le vote du conseil avait été accepté. Du reste M. le Maire a dû recevoir une lettre confirmative de cette dont je vous demande permission de vous donner lecture.

« Monsieur le conseiller d'arrondissement,

» J'ai l'honneur de vous informer que sur vos instances réitérées le traitement de 200 fr. du vicaire de Mouveaux est rétabli.

» Agréez,

» Signé : Vel-Durand, préfet du Nord. »

Un conseiller. — Mais c'est 300 francs que nous avons votés.

M. Vincent. — Le chiffre pour 1891 est de 200 francs seulement. Pour l'année prochaine rien n'empêche de voter 300 fr.

M. Carlier. — Et ce n'est pas trop : la population augmente ; bientôt il nous faudra un nouveau vicaire, ce sera un précédent.

Le Gaz

M. Carlier. — Non, serait-ce pas l'occasion d'organiser une petite fête quand on fera l'inauguration de l'éclairage au gaz, c'est-à-dire en juillet ?

M. Lepers. — C'est une bonne idée ; mais au profit des pauvres ?

M. Vincent. — C'est dommage que nous n'ayons pas une place plus vaste. Mais pour une fête de bienfaisance, il faut un emplacement qui permettre de faire payer une entrée.

M. Carlier. — M. Pollet, M. Masurel, qui sont si satisfaits de voir le gaz à Mouveaux, ne nous refuseraient sans doute pas. Cependant M. Pollet a eu beaucoup à se plaindre des dégâts faits dans sa propriété l'année dernière. Mais nous avons ici beaucoup de chatelains qui ne réussit pas ici ou là on ira frapper à toutes les portes.

M. Vincent. — Avoir un château pour donner une fête est de première importance, ne fut-ce qu'au point de vue des entrées ; sur 10 personnes on peut assurer hardiment qu'il s'en trouve 8 qui viennent pour admirer les beautés du parc et des parterres et 2 mélomanes seulement.

M. Carlier. — Il faut d'abord savoir quand on allumera le premier bec.

Le Maire. — Ça ira vite.

On énumère les emplacements des becs de gaz, au nombre de 63. Sur les routes départementales n° 9 et 22, plus quelques-uns sur la route de Bondues jusqu'au *Mouveral*, près du Château des Pères. En outre quelques becs en avant de l'Eglise. Les lanternes sont placées à une distance moyenne de 60 mètres.

M. Carlier. — Comment, nous n'aurons que 63 becs ! On n'a donc pas pensé aux conditions ! Pour cent becs on ne paierait le gaz que 0,02 1/2 par bec et par heure. Tandis que pour un nombre inférieur il faut le payer 0 03. Faites le calcul : cent becs ne vous coûteraient pas plus que 82 ou 83. Pourquoi donc ne pas aller tout de suite à la centaine ?

M. Vincent. — Et cette rue sans nom qui fait face à la Mairie ? La pavera-t-on enfin ? On devrait bien aussi l'éclairer. C'est là où il passe plus d'enfants. Quant à sa dénomination, je proposerai de l'appeler *rue Carnot*.

M. Carlier. — Il serait très utile de donner un nom aux rues et de faire le numérotage des maisons.

Dégrèvement de l'impôt foncier

Il est donné lecture d'une lettre du Syndicat Economique Agricole dont le siège est rue de la Michodière à Paris, tendant à obtenir le dégrèvement de l'impôt foncier. On demande l'appui des conseils municipaux. L'année dernière 5,000 ont envoyé leur adhésion et les Chambres ont voté 15,000,000 de réduction. Cette année les circonstances sont encore plus favorables. « On ne donne qu'à ceux qui ne se lassent pas de demander. »

Le Conseil émet un avis favorable à la condition que la réduction ne puisse s'étendre aux centimes additionnels.

Mendiants et vagabonds

M. Lepers. — On se plaint beaucoup du nombre toujours grossissant de mendiants et de rôdeurs étrangers qui viennent dans la commune.

M. Carlier. — Il faudrait prendre des mesures nécessaires pour interdire la mendicité.

Etaient présents : MM. Jean-Baptiste Lepers et Jean-Baptiste Lecourt, adjoints ; Louis Picavet, Louis Pollet, Jean-Baptiste Poissonnier, Victor Vincent, Jean-Baptiste Lehoucq, Louis Carlier, Agathon Mortagne, Henri Steindre, Louis Lepers, Cornille Louis, Théodore Masure.

Absents : MM. Désiré Six, Henri Bataille, Henri Delmasure, Louis Decottignies, Jean-Baptiste Millecamps, Louis Hellin, Charles Pollet.

Chemins vicinaux

Le budget des chemins vicinaux se balance en recettes et en dépenses par 5,800 fr.

Le Maire. — Il y a lieu de faire remarquer que les prestations en nature sont supprimées.

M. Vincent. — C'est une bonne affaire.

Sur la demande d'un conseiller que certains travaux pourraient être faits par les cultivateurs de la commune, quand le travail des champs le permet, M. le Maire répond qu'on s'adressera toujours de préférence aux personnes de l'endroit quand l'importance des travaux ne dépassera pas 300 fr. Au-dessus de ce chiffre il est de règle de procéder par adjudication.

Entretien des propriétés communales

La somme prévue s'élève à 1499 fr. 70.

M. Carlier. — Je renouvelle l'observation que j'ai déjà faite l'année dernière : pourquoi ne fait-on pas contrôler par la commission des travaux les mémoires relatifs à l'entretien des propriétés communales ? On ne doit pas voir là une mesure vexatoire. N'est-il pas équitable que nous procédions pour la commune comme nous le faisons lorsqu'il s'agit de nos intérêts privés ?

Le Maire. — Je ne demande pas mieux. Je ne sais si la somme de 1500 fr. pourra suffire, car il y aura quelques dépenses nouvelles. Ainsi les Chambres des instituteurs adjoints sont tout simplement blanches à la chaux, et pendant les dernières vacances on n'a pu y rien faire, attendu que les occupants étaient tous partis avec leurs clefs. Au lieu du blanchiment on demande de la tapisserie. Ce serait peut être une dépense de 150 fr. mais ce serait pour un certain temps.

M. Vincent. — Ce serait plutôt une économie.

M. Vincent. — Sans assister doute il ne faudrait pas recommencer chaque année.

Budget primitif pour 1892

M. Millescamps, secrétaire, énumère les articles des recettes.

Concessions de terrains au cimetière 400 fr.

M. Lepers. — A propos du cimetière j'ai été voir s'il était possible de le niveler soit par un labour, soit à l'extirpateur : le travail ne peut être fait qu'à la bêche. Ce n'est que trous et fossés.

Un conseiller : Il y a cinq *cents* de terre à bêcher, c'est une dépense de 500 fr.

M. Carlier. — Comment l'architecte M. Croin n'a-t-il pas prévu tout cela dans le cahier des charges ? Le cimetière aurait dû nous être remis tout préparé. Quand le monument a vu de toucher ses émoluments, soyez certain que l'architecte ne laissera pas passer la date et n'oubliera rien.

Le Maire. — Le cahier des charges ne parle que de la haie de clôture, des plantations et des chemins.

M. Carlier. — Les soumissionnaires ont-ils tous exécuté leurs travaux ?

Le Maire. — Oui, mais les réceptions ne sont pas faites.

M. Carlier. — Il faut attendre l'architecte.

M. Lepers. — Il faut que la Commission spéciale s'assure que toutes les clauses du cahier des charges ont été respectées.

M. Carlier. — Si tout le monde est satisfait, tant mieux, quant à moi je tiens à dégager complétement ma responsabilité.

Le budget primitif de 1892 s'élève en recettes à 18,584 francs.

Dans les dépenses nous remarquons d'abord la subvention de 7,500 fr. au bureau de bienfaisance, puis le traitement du vicaire, 900 fr.

M. Vincent. — Je crois n'avoir pas été bien compris à la dernière séance quand j'ai parlé du rétablissement du crédit de 200 fr. pour le vicaire et le correspondant du *Journal de Roubaix*, n'a pas non plus rendu exactement ma pensée. Je ne me suis pas borné à dire que j'avais appris avec satisfaction que le vicaire figurait de nouveau au budget, mais que c'était grâce à mes *instances* que le vote du conseil avait été accepté. Du reste M. le Maire a dû recevoir une lettre confirmative de cette dont je vous demande permission de vous donner lecture.

« Monsieur le conseiller d'arrondissement,

» J'ai l'honneur de vous informer que sur vos instances réitérées le traitement de 200 fr. du vicaire de Mouveaux est rétabli.

» Agréez,

» Signé : Vel-Durand, préfet du Nord. »

Un conseiller. — Mais c'est 300 francs que nous avons votés.

M. Vincent. — Le chiffre pour 1891 est de 200 francs seulement. Pour l'année prochaine rien n'empêche de voter 300 fr.

M. Carlier. — Et ce n'est pas trop : la population augmente ; bientôt il nous faudra un nouveau vicaire, ce sera un précédent.

Le Gaz

M. Carlier. — Non, serait-ce pas l'occasion d'organiser une petite fête quand on fera l'inauguration de l'éclairage au gaz, c'est-à-dire en juillet ?

M. Lepers. — C'est une bonne idée ; mais au profit des pauvres ?

M. Vincent. — C'est dommage que nous n'ayons pas une place plus vaste. Mais pour une fête de bienfaisance, il faut un emplacement qui permettre de faire payer une entrée.

M. Carlier. — M. Pollet, M. Masurel, qui sont si satisfaits de voir le gaz à Mouveaux, ne nous refuseraient

BELGIQUE

Fin des grèves en Belgique. — Le régiment de carabiniers qui avait été envoyé à La Louvière est rentré samedi à Bruxelles.

Mouscron. — On annonce la mort de M. Charles Brave, fils de l'ancien bourgmestre de Mouscron, âgé de 51 ans et demeurant à Bruxelles. L'enterrement aura lieu à Mouscron, où le corps sera inhumé.

Menin. — Il vient de se former à Menin une association antisocialiste.

Cette Société est constituée, en dehors de tout esprit politique, dans le seul but de combattre les idées subversives qui ont cours dans certains milieux ouvriers.

Dans une réunion qui s'est tenue il y a quelques jours, dix-neuf cercles, représentant un effectif de près de 2 000 membres, ont approuvé les bases de l'institution et ont nommé le comité-directeur, à la tête duquel figure un catholique dévoué, M. Albert Capelle, échevin de la ville de Menin.

Une lionne en liberté dans le Borinage. — Ce n'est pas un petit émoi qui s'est emparé des habitants et fermiers demeurant près du bois d'Angre, lorsqu'ils ont appris qu'un hôte des plus dangereux avait pris possession de la forêt. C'est une lionne qui s'est échappée samedi d'une ménagerie installée dans une localité française de la frontière. Elle s'est réfugiée dans le bois de Baisieux et, dans la nuit, a étranglé et en partie dévoré une vache et un bœuf appartenant à un cultivateur de Quiévrain.

Hier, le fauve a été aperçu à Angre-lez-Rosin. On a tiré sur lui plusieurs coups de fusil, mais sans l'atteindre, pense-t-on. L'animal doit se tenir maintenant dans le bois d'Angre. Il a fait une excursion dans les pâtures des environs, car on a trouvé des clôtures détruites et le bétail dispersé et épouvanté.

Estaimpuis. — La Commune d'Estaimpuis vient de célébrer avec éclat le cinquantième anniversaire, comme professeur à Bruxelles et comme médecin du Roi, d'un de ses enfants, M. le docteur Deronbaix. A cette occasion une fête magnifique a été organisée. Dimanche dernier un groupe de quarante cavaliers est allé attendre M. Deroubaix à la gare. La société de musique et le Conseil communal au grand complet lui ont fait escorte. Des discours ont été prononcés par M. le Bourgmestre et M. Naessens, secrétaire de la mairie.

La plupart des maisons avaient été, pour la circonstance, pavoisées et richement décorées ; sur tout le parcours, que devait suivre le cortège, les curieux étaient massés en grand nombre. Vers quatre heures de l'après-midi, pendant le banquet offert à M. Deroubaix, la Société de musique, le Conseil communal et plusieurs délégations se rendirent devant le local où il avait lieu ; plusieurs morceaux furent exécutés pendant que M. le bourgmestre, au nom du Conseil communal et M. Parmentier, au nom des habitants de la commune, offraient à M. Deroubaix un magnifique bouquet.

Le savant professeur s'est montré très ému de ces marques de déférence ; il répondit aux discours, qui ont été prononcés, d'une façon charmante, et, voulant que les pauvres aient leur part dans la fête, il remit pour eux une abondante aumône. Le souvenir de cette journée ne s'oubliera pas de sitôt à Estaimpuis.

ETAT-CIVIL — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 23 mai.* — Charles Dusollier, rue de la Perche. — Arthur Sigier, rue de Lille. — Napoléon Rassaert, rue des Fondeurs, 39. — Madeleine Schot, Hôtel-Dieu. — Zélia Arcelon, rue de Mons. — Gaston Missant, rue de la Perche. — Pierre Cornelis, rue des Filatures. — Germaine Couteau, Grande-Rue, 265. — Zélie Delourme, rue du Fontenoy, 195. — Yvonne Noterman rue de France, 22. — *Mariages.* — Louis Parez, 24 ans, rue de l'Alouette, et Flore Lasaffre, 24 ans, rue Blanchemaille. — Antoine Jungblunth, 27 ans, boulevard Beaurepaire, et Emilie Schmidt, 26 ans, boulevard de Beaurepaire. — *Déclarations de décès du 23 mai.* — Henri Verbeke, 4 mois, rue d'Estaing. — Louis Vandenbicke, 67 ans, rue de Lille. — Georges Renaux, 12 jours, rue de Lille, 82. — Pierre Dumortier, 77 ans, rue Saint-Jean, 19. — Jean-Baptiste Salembier, 80 ans, rue de Carihem, 107. — Elise Vandermeersch, 1 an, rue de Mouheuge. — Joséphine Delevoye, 77 ans, rue de Tuilerie.

Quel est le chocolat le meilleur et le meilleur marché? C'est le Chocolat des Trappistes de Mortagne. 53733

LA CATASTROPHE

DE COMPIÈGNE

Compiègne, 23 mai 4 h. soir. — Les recherches ont continué pendant une partie de la nuit et peudant toute la matinée; elles n'ont donné aucun résultat. On n'a pu encore retrouver un seul des cadavres.

Un grand nombre de parents des victimes sont arrivés dans la nuit ou ce matin à Compiègne. Citons notamment M. et Mme Th. Bommart, M. Paul Crépy-Danel, Mme Toussaint, etc

Les parents des victimes ont rempli toutes les formalités légales pour le transport des cadavres aussitôt qu'ils seraient retirés.

En ce moment, quatre heures de l'après-midi, ils suivent anxieusement les recherches qui se continuent sans résultat.

La consternation est universelle à Compiègne et dans les environs.

Quant à la responsabilité de l'accident, beaucoup de personnes n'hésitent pas à la faire remonter à l'administration des ponts et chaussées. A diverses reprises des plaintes se sont produites au barrage de Venette, qui est fort bas et couvert à la moindre crue par les eaux de l'Oise grossies de celles de l'Aisne, et jamais aucune mesure n'a été prise pour remédier à cette situation.

Le sous-préfet de Compiègne et le substitut du procureur de la République sont arrivés sur les lieux ; une enquête judiciaire est ouverte.

Compiègne, 23 mai. — Les recherches, infructueuses jusqu'à neuf heures du soir, continueront demain dimanche par les soins de MM. Jean Dailly, Leclerre, Leseur, agents des ponts-et-chaussées ; les trois personnes sauvées ont été transportées à l'*Hôtel de la Cloche*. Le bruit courait que Mme Raynaud Bommart, était morte ; informations prises, il n'en est rien, et elle va au contraire beaucoup mieux. M. Toussin et Mme Crépy ont suivi cette après-midi les opérations des recherches ; toute la journée, la foule a été de plusieurs milliers de personnes.

MM Raymond Bommart et Edouard Crépy, qui étaient à Verberie pour préparer le déjeuner, sont revenus dans l'après-midi d'hier, en proie à un violent désespoir.

NORD

Nos représentants au Parlement. — Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord dans le scrutin sur le renvoi à la Commission de l'article 1er du projet de loi sur le tarif des douanes :

Tous les députés ont voté *contre*, excepté M. Moreau qui a voté *pour*, et M. Déjardin-Verkinder, en congé.

PAS-DE-CALAIS

Un déraillement à la gare de Lourches. — Samedi soir vers six heures, un déraillement s'est produit en gare de Lourches, une machine et son tender ont déraillé. Il n'y a eu aucun accident de personnes les dégâts sont assez importants.

DEMANDEZ PARTOUT LE

SAVON DES MILLE PARFUMS

Préparé par FERRAILLE Aîné

Croix, près Roubaix.

Savon exquis réunissant toutes les qualités qui constituent le meilleur des savons. 48600—23333

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille D'HALLUIN-DEJAEGER qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Louis-François D'HALLUIN, coiffeur, décédé à Roubaix, le 21 mai 1891, dans sa 33e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Saint-Solennels, qui auront lieu le dimanche 24 courant à 4 heures 1/2, en l'église Saint-Spulcre, à Roubaix, d'où son corps sera conduit au cimetière de Croix, pour y être inhumé. L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Wattrelos, 43.

Les amis et connaissances de la famille DUQUENNE-GHESQUIÈRE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Henri DUQUENNE, décédé à Roubaix, le 21 mai 1891, dans sa 47e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux Convoi et Saint-Solennels, qui auront lieu le lundi 25 courant, à 4 heures, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Longues-Haies, 51.

Les amis et connaissances de la famille DUHAUT-HENRIS qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Pierre-Joseph DUHAUT, veuf de Dame Adèle HENRIS, décédé à Roubaix, le 22 mai 1891, dans sa 73e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux Convoi et Saint-Solennels, qui auront lieu le lundi 25 courant, à 9 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Perche, impasse du Sud, 10.

Les amis et connaissances de la famille BAUDUIN-WACHEL qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Alfred-Jean BAUDUIN, décédé à Roubaix, le 22 mai 1891, dans sa 45e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le lundi 25 courant, à 8 heures, en l'église de Croix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Gare, à Croix.

Les amis et connaissances de la famille DUMORTIER qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Pierre-François DUMORTIER, veuf de Dame Florentine MINET, décédé à Roubaix le 22 mai 1891, dans sa 85e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le lundi 25 courant, à 8 heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Saint-Jean, 19.

Un Obit solennel du mois sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 25 mai 1891, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Charles-Auguste DUROT, capitaine en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, adjoint au Maire de Roubaix, décédé à Roubaix le 21 avril 1891, dans sa 68e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 25 mai 1891, à 9 heures 1/2 pour le repos de l'âme de Monsieur Guillaume KNOFF, époux de Dame Henriette FROUVOST, décédé à Roubaix, le 18 mai 1891, dans sa 76e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel anniversaire sera célébré en l'église de Croix, le lundi 25 mai 1891, à 10 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Elise Antoinette-Joseph DOUTRELIGNE, épouse de M. Pierre LAMBIN, décédée à Croix, le 20 mai 1890, dans sa 24e année, administrée du Sacrement de l'Extrême-Onction. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 25 mai 1891, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Marie-Elise-Sophie LEGRAND, Membre du Tiers-Ordre, décédée à Roubaix, le 2 mai 1890, à l'âge de 35 ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, le lundi 25 mai 1891, à 10 heures, pour le repos des âmes de Monsieur Florin-Augustin DUBUS, de la maison Dubus, Coget et Cie, époux de Dame Marina GILOT, décédé à Roubaix, le 12 juillet 1890, à l'âge de 60 ans et de M. Hubert-Marbien GILOT, ancien directeur de Carlerie, époux de Dame Marie PIETTE, décédé à Roubaix, le 20 mars 1891, à l'âge de soixante-deux ans, administrés des Sacrements. — Les personnes qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 25 mai 1891, à 8 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Charles LERNOULD, dessinateur, décédé à Roubaix, le 1er avril 1890, dans sa 17e année, administré du Sacrement de l'Extrême-Onction. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église de Tressin, le mardi 26 mai 1891, à 11 heures, pour le repos de l'âme de Dame Charlotte-Eugénie-Joseph LAMBLIN, veuve de M. Isidore FRY décédée à Tressin, le 23 mai 1890, dans sa quatre-vingt-dixième année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

L'HISTOIRE AU JOUR LE JOUR

**24 MAI